

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 février 2025</b>	<b>N° 2025-67</b>

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT  
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY  
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Françoise FREMY  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC  
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27  
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250207-lmc1105536-DE-1-1  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025  
Publié : 13/02/2025

	<b>Conseil du 7 février 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction voirie ouvrages d'art Service voirie	<b>N° 2025-67</b>

---

**Actualisation du réseau métropolitain des routes à grande circulation (RGC) -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Thierry TRIJOLET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les Routes à Grande Circulation (RGC), telles que définies par le Code de la Route et le décret n°2010-78 du 31 mai 2010 sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et notamment le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire. Elles justifient à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des Routes à Grande Circulation est fixée par décret, après avis des Collectivités et des groupements propriétaires des voies.

L'actuel réseau des Routes à Grande Circulation (RGC) a été défini en 2010, par le décret n°2010-578. La Préfecture de la Gironde a initié une démarche d'actualisation de ce réseau, en concertation avec les Collectivités concernées.

Cette actualisation vise à prendre en compte les évolutions du réseau routier et les nouveaux contournements, valider des modifications locales émanant de demandes de communes et intégrer les changements de dénominations de voies liées au transfert en 2017 de routes départementales à Bordeaux Métropole.

L'ensemble des modifications est précisé dans le tableau en annexe au présent rapport.

Les autres modifications du réseau des RGC concernent majoritairement le changement de dénomination de l'ensemble des voies ayant été transférées du Département à Bordeaux Métropole en 2017, ou bien des corrections d'erreurs matérielles sur le tableau antérieur ou la carte correspondante.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

**VU** le Code de la route et notamment son article L110-3,

**VU** le Décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'article L110-3 du code de la route prévoit que la liste des Routes à Grande

Circulation est fixée par décret après avis du propriétaire des voies,

**DECIDE**

**Article 1 :** de donner un avis favorable au projet de modification du réseau de Routes à Grande Circulation impactant les routes départementales, selon le tableau présenté en annexe,

**Article 2 :** d'approuver la constitution par la Préfecture de la Gironde d'un dossier de demande d'actualisation de l'annexe du décret des Routes à Grande Circulation de la Gironde auprès de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités (DGITM),

**Article 3 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------